



DIVERGENCE

REGLEMENT

- **PREMIERE INSCRIPTION** : Après un premier contact avec un représentant légal du jeune, vous pourrez prendre un premier rendez-vous pour un atelier individuel. Durant cet atelier, l'art-thérapeute rencontrera le jeune ainsi qu'un responsable afin d'échanger et d'identifier les demandes et besoins de chacun. Une fiche d'inscription sera à remplir.
- **RESPECT** : Personne ne doit porter préjudice aux autres durant les ateliers. Chacun se doit de respecter les autres participants, le lieu et le matériel.
- **CONSIGNES** : Chacun se doit d'accepter et de respecter les consignes propres à chaque atelier.
- **ADAPTATIONS** : Si les contraintes de l'atelier (activité, durée ...) sont trop compliquées pour une personne, des adaptations personnalisées pourront être proposées en fonction des besoins.
- **LES CREATIONS** : Les créations ne sont pas le but des ateliers. Elles appartiennent à la personne et leur sort sera à déterminer avec l'art-thérapeute à chaque atelier.
- **LA CONFIDENTIALITE** : Ce qui se passe et se dit dans le cadre des ateliers est confidentiel.
- **RESPECT DES HORAIRES** : Chacun s'engage à respecter les horaires des ateliers. Il est important que tout le monde soit à l'heure pour commencer ensemble l'atelier. Les enfants sont sous notre responsabilité seulement pendant la durée prévue de l'atelier.
- **INSCRIPTION A UN ATELIER** : Tous les ateliers sont sur réservation et le nombre de places est limité.
- **PAIEMENT** : Chacun s'engage à régler le prix de l'atelier. En cas d'annulation moins de 24h avant l'atelier, la somme reste dûe.